

Juin
2016

Pour le Sgen-CFDT, l'école maternelle est une école à part entière avec sa spécificité.

Elle est en effet à la croisée de la famille, des structures d'accueil de la petite enfance et de l'école élémentaire. Elle est également le premier maillon de l'acquisition, par tous, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Revendications !

Pour une école maternelle reconnue et pleinement efficace, le Sgen-CFDT, avec la CFDT, demande :

- **des politiques publiques dédiées à la petite enfance permettant les transitions entre les différentes structures d'accueil ;**
- **la reconnaissance de l'école comme un partenaire à part entière dans la construction des PEDT ;**
- **un accueil renforcé pour les 2-3 ans ;**
- **une école bienveillante qui valorise le progrès des élèves.**

Pour les personnels des écoles maternelles, le Sgen-CFDT revendique :

- **une formation initiale et continue laissant toute sa place à l'enseignement à des jeunes enfants ;**
- **une formation aux risques professionnels (posture, voix, bruit...) ;**
- **des équipes pluri-professionnelles avec des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) qualifiés ;**
- **des effectifs et des rythmes adaptés à l'âge des enfants.**

Favoriser les transitions entre les différentes structures de la petite enfance

Pour la CFDT, les différentes structures concernées par la petite enfance doivent co-exister, être accessibles à tous (gratuites ou avec des aides selon les ressources), complémentaires et diversifiées. En lien avec les politiques familiales, elles doivent permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, lutter contre le temps partiel imposé et surtout favoriser l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Reconnaître l'école comme un partenaire à part entière

Pour le Sgen-CFDT, l'école maternelle s'inscrit dans un territoire. De là l'importance des transitions avec d'autres structures de la petite enfance, les autres cycles de la scolarité, les familles et le péri-scolaire. La cohérence de l'action éducative est un gage de réussite pour la scolarité de l'enfant.

Reconnaître la particularité de la scolarisation des moins de 3 ans

Une scolarisation précoce favorise la réussite scolaire, en particulier dans les milieux défavorisés. Pour prendre en compte les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des enfants, le Sgen-CFDT revendique :

- un accueil renforcé, en donnant aux enseignants le temps et les moyens d'associer les parents à la vie de l'école ;
- un accompagnement de la rupture avec la cellule familiale, en particulier pour ceux qui n'ont jamais fréquenté de structures collectives ;
- un renforcement et une diversification de l'encadrement, en abaissant les effectifs, en garantissant la présence d'Atsem qualifiés et en favorisant la présence d'éducateurs de jeunes enfants ;
- des locaux adaptés aux jeunes enfants pour que les lieux de vie soient équipés d'espaces modulables, variés...

Développer une école bienveillante

Pour le Sgen-CFDT, la notion d'« école bienveillante » doit s'appliquer tout au long de la scolarité. Elle doit développer la confiance, la curiosité et l'envie d'apprendre dans le respect de chacun. Elle doit valoriser les progrès des élèves plutôt que de stigmatiser les échecs.

Des programmes qui reconnaissent les finalités de l'école maternelle

Les nouveaux programmes, entrés en vigueur à la rentrée 2015, précisent les besoins spécifiques des élèves dès la toute petite section. Ils affirment clairement les finalités de l'école maternelle : favoriser le vivre-ensemble, accueillir tous les enfants et scolariser dans une école adaptée. Les programmes du cycle 1 sont le premier maillon vers l'acquisition, par tous, du socle commun.

Développer la formation initiale et continue

Pour le Sgen-CFDT, les Espé doivent proposer, dans le cadre des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef), des modules de formation spécifiques à l'école maternelle dans les domaines suivants : développement (physiologique et psychologique) de l'enfant, apprentissage du langage, prise en compte et identification des situations de handicap précoce pour faciliter l'inclusion, pédagogie différenciée pour une meilleure gestion de l'hétérogénéité de la classe.

Une réforme des rythmes au milieu du gué

Les difficultés de mise en œuvre du retour à la semaine de 4,5 jours ne peuvent pas être niées. Elles ont souvent été liées à l'absence, voire à l'impossibilité de dialogue entre les différents partenaires – notamment certaines collectivités territoriales. Cette absence de dialogue a été encore plus prégnante en maternelle.

Pour le Sgen-CFDT, la réforme est restée au milieu du gué. Il faut aller plus loin, en portant la réflexion sur l'année scolaire, interroger le nombre de jours de classe et le volume horaire quotidien. Enfin, l'âge des enfants doit être pris en compte. Est-il indispensable qu'un enfant de petite section ait une journée scolaire aussi longue qu'un enfant de CM2 ?

AYEZ LE RÉFLEXE SGEN+ !

sgenplus.cfdt.fr

The screenshot shows the website's navigation bar with the 'sgen+' logo and menu items: MÉTIERS, THÉMATIQUES, OUTILS, EN RÉGION, MON COMPTE, ADHÉRER, and a search icon. Below the navigation is a 'MÉTIERS STAGIAIRES' section with a filter dropdown 'Filtrer par thématique'. The main content area features several article cards:

- STAGIAIRES : VOTRE CARRIÈRE, LES INFOS** (ENTRÉE DANS LE MÉTIER): Réussir un concours de recrutement de l'Éducation nationale permet d'accéder à un des corps de la Fonction publique d'État. Statut du fonctionnaire Le titre 1 du statut général de la Fonction publique définit les principes communs à l'ensemble des fonctionnaires comme par exemple la garantie de l'emploi. Le titre 2 définit les principes propres à la Fonction publique d'État (loi n° 84-16) et les droits... [LIRE LA SUITE](#)
- PRIMES ET INDEMNITÉS POUR LES STAGIAIRES** (STAGIAIRES, PREMIER DEGRÉ, SECOND DEGRÉ, ENTRÉE DANS LE MÉTIER): Indemnité forfaitaire de formation Les stagiaires ont droit à une indemnité forfaitaire annuelle de 1000 € versée mensuellement. Seuls les stagiaires qui se rendent sur un lieu de formation (ESPÉ) situé dans une commune non limitrophe de leur résidence administrative... [LIRE LA SUITE](#)
- EN CAS D'ACCIDENT AVANT...** (STAGIAIRES, ENTRÉE DANS LE MÉTIER): [LIRE LA SUITE](#)
- SERVICES ANTÉRIEURS : SERONT-ILS...** (STAGIAIRES, ENTRÉE DANS LE MÉTIER, RÉMUNÉRATION): [LIRE LA SUITE](#)

At the bottom left, there is a 'VOUS CONNECTER AU SERVICE SGEN+' section with a dropdown menu 'Sélectionnez votre métier' and a 'ME CONNECTER' button.

At the bottom right, there are two more article cards:

- 24 RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LA TOILE** (JUL. 2015, STAGIAIRES, PREMIER DEGRÉ, SECOND DEGRÉ, ENTRÉE DANS LE MÉTIER): **SITES MINISTÉRIELS** Le site du Ministère de l'Éducation : Un accès à l'information sur l'éducation en France et en Europe : concours, emploi, carrière, outils de documentation : BO, rapports (inspections générales), études de la DEPP. [Lire la suite →](#)
- 03 CALENDRIER POUR LES STAGIAIRES** (JUL. 2015, STAGIAIRES, ENTRÉE DANS LE MÉTIER): Les différentes étapes du mouvement des personnels